

nucléaires en 1996, la communauté internationale a franchi une étape historique et définitive vers le désarmement nucléaire. Le Canada est fermement résolu à réaliser l'objectif établi dans ce dernier traité, et qui consiste à réduire les arsenaux nucléaires puis éventuellement à les éliminer.

Le Canada entend par ailleurs demeurer vigilant afin que la condamnation internationale des armes chimiques et biologiques et le soutien des traités connexes ne perdent pas de leur vigueur. Le Canada est aussi très actif au sein du système des Nations Unies pour empêcher que la communauté internationale ne néglige les menaces à la sécurité résultant d'accumulations excessives et déstabilisatrices d'armes classiques. Le Canada estime que l'on peut et doit faire davantage au niveau multilatéral pour venir à bout de ces problèmes, entre autres, en ce qui a trait aux armes légères.

L'élimination des mines antipersonnel

Héritage meurtrier de conflits qui peuvent avoir pris fin il y a des décennies, les mines antipersonnel font plus de 20 000 victimes chaque année; la plupart d'entre elles sont des civils, dont un grand nombre d'enfants, et presque toutes vivent dans les pays en développement.

C'est pourquoi, en octobre 1996, le Canada a accueilli la conférence « Vers l'interdiction complète des mines antipersonnel » où plus de 70 États ont discuté d'une stratégie pour éliminer ces engins. Dans la Déclaration d'Ottawa, les États participants se sont engagés à « collaborer pour conclure le plus tôt possible un accord international

juridiquement contraignant pour interdire les mines antipersonnel ». Résolu de voir cette rencontre sans précédent produire rapidement des résultats, le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a invité les participants à revenir dans la capitale du Canada un an plus tard pour y signer un traité international d'interdiction des mines terrestres, ce que 122 pays ont fait les 3 et 4 décembre 1997. Entré en vigueur le 1^{er} mars 1999, ce document est devenu le traité international dont la ratification a été la plus rapide.

Le Canada est fier que le Processus d'Ottawa ait rallié autant d'appuis en faveur de l'interdiction mondiale des mines terrestres. Pour concrétiser son engagement, le Canada a promis de verser 100 millions de dollars sur cinq ans pour créer le Fonds canadien contre les mines. Le Fonds est utilisé pour soutenir les objectifs de la Convention d'Ottawa (voir la section 6 de ce guide). Pour obtenir des mises à jour régulières sur l'action canadienne contre les mines, veuillez visiter le site Passage (www.mines.gc.ca).

Le développement économique et social

Le développement durable est l'un des piliers de la politique étrangère canadienne. Le Canada estime que l'ONU, ses fonds, programmes et institutions spécialisées (au sein desquels il joue un rôle de premier plan), sont des instruments clés de promotion du développement économique et social. À cet égard, le Canada a été et continue d'être très actif dans le processus de réforme de l'ONU afin que les économies réalisées sur le plan administratif par les différents fonds et

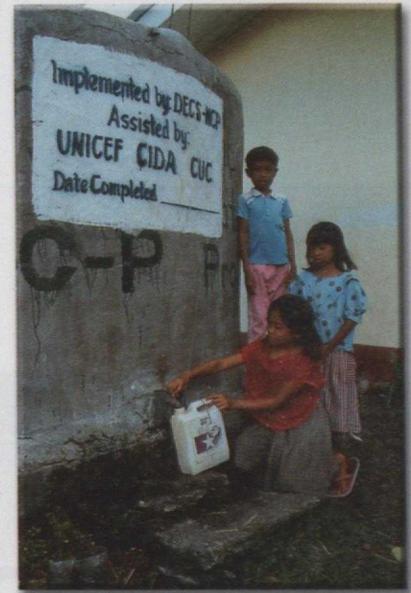


Photo ACIDI : David Barbour